



Les hauts salaires dans le secteur privé Davantage de directeurs que de traders et de footballeurs

En 2017, 1 % des salariés du secteur privé perçoivent plus de 8 680 euros nets par mois en équivalent temps plein. Cela correspond à 7,5 fois le Smic. Ce top 1 %, qui comprend 163 000 salariés, ne forme pas un ensemble homogène de professions et présente de fortes disparités de rémunérations. Tout en haut de l'échelle salariale, les 1 000 salariés les mieux rémunérés perçoivent notamment plus de 89 530 euros nets par mois.

Majoritairement des hommes de plus de 50 ans et très souvent travaillant à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, les salariés du top 1 % occupent principalement des postes de direction ou de cadres dans les entreprises et les banques. Tout en haut de l'échelle salariale, dans le top 1 000, la part des dirigeants salariés, des cadres d'état-major des grandes entreprises et des cadres du secteur financier s'accroît encore au détriment de celle des autres cadres ; celle des sportifs professionnels devient significative.

En 2017, les salariés du top 1 % détiennent 8,0 % de la masse salariale du secteur privé. Cette part augmente depuis la fin des années 1990, surtout tirée par les plus hautes rémunérations. Sur la période, cette hausse a été momentanément interrompue par la crise de 2008-2009.

En 2017, 1 % de l'ensemble des personnes en emploi (salariés du privé et du public ainsi que non-salariés) perçoivent un revenu d'activité mensuel moyen supérieur à 9 490 euros. Parmi eux, 42 % sont non-salariés, principalement médecins libéraux ou avocats.

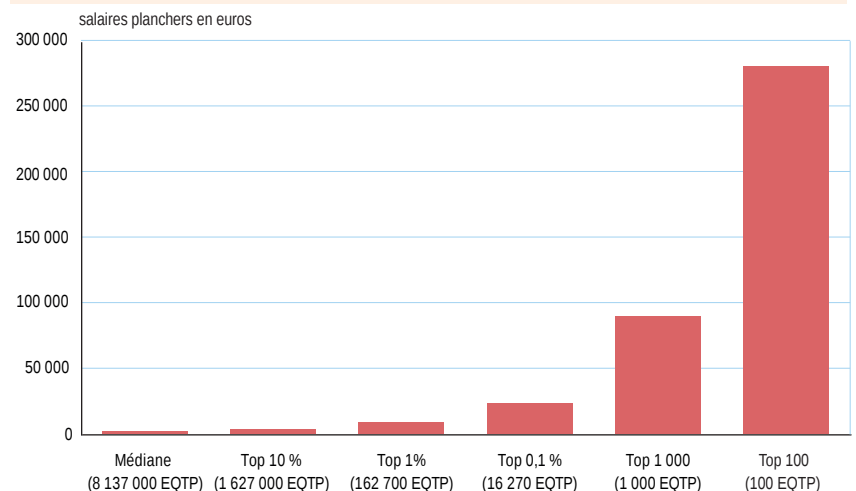
Emmanuel Berger, Odran Bonnet (département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee)

En 2017, 1 % des salariés du secteur privé perçoivent plus de 8 680 **euros nets** par mois **en équivalent temps plein** (figure 1). Cela correspond à plus de 4,5 fois le salaire médian (1 850 euros) et 7,5 fois le Smic. Ce top 1 %, qui comprend 163 000 salariés en équivalent temps plein, présente lui-même de fortes disparités de rémunérations : tout en haut de l'échelle salariale, le top 0,1 % perçoit plus de 22 860 euros par mois, les 1 000 salariés les mieux rémunérés plus de 89 530 euros, et les 100, plus de 280 580 euros.

Les hauts salaires : davantage de directeurs que de traders et de footballeurs

Si les professions des salariés les mieux rémunérés sont très diverses, quatre profils principaux se distinguent néanmoins.

1 Salaires planchers nets mensuels en EQTP* des hauts salaires en 2017



* Équivalent temps plein.

Lecture : en 2017, la moitié des salariés perçoivent un salaire net en EQTP supérieur à 1 850 euros par mois et 1 % des salariés perçoivent un salaire net en EQTP supérieur à 8 680 euros par mois.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

Tout d'abord, les salariés assurant la direction de leurs entreprises regroupent à la fois les **dirigeants salariés** (présidents, directeurs généraux, gérants...) et leurs **cadres d'état-major**. Ils ne représentent que 2 % de l'ensemble des salariés du privé, mais sont concentrés parmi les plus hautes rémunérations : ils constituent ainsi 26 % du top 1 %, et même 45 % du top 1 000 (*figure 2*).

Ensuite, les autres **cadres à hautes responsabilité ou expertise (hors banques)** forment un ensemble plus hétérogène : il comprend des cadres administratifs et commerciaux, des cadres comptables et financiers ainsi que des ingénieurs et cadres techniques. Il représente 16 % des salariés du privé et une part prépondérante du top 1 % (58 %). Sa part dans le top 1 000, bien qu'encore notable, est inférieure de moitié (29 %). Principalement constitué de salariés aux fonctions d'encadrement, ce profil inclut également des salariés aux compétences techniques spécifiques, comme des pilotes de ligne ; ces derniers constituent 2 % du top 1 %.

Le troisième profil rassemble les **cadres des organismes bancaires et des marchés financiers** et inclut notamment les gérants de portefeuille et les *traders*. Ces salariés, peu nombreux parmi l'ensemble des salariés du privé (1 %), sont particulièrement concentrés dans les plus hautes rémunérations : 7 % du top 1 % et 11 % du top 1 000. Enfin, les **sportifs professionnels**, qui représentent une part minime de l'ensemble des salariés du privé, sont en revanche nombreux parmi les plus hautes rémunérations : 11 % des salariés du top 1 000 (et même 26 % du top 100).

Même si leur part est plus marginale, notamment dans le top 1 000, d'autres professions sont aussi surreprésentées parmi les hautes rémunérations : des professions scientifiques, des avocats salariés ou encore des artistes. Pour ces professionnels qui peuvent cumuler différents statuts, les rémunérations non salariées sont exclues (*encadré*).

Les hauts salaires, surtout à Paris et dans les Hauts-de-Seine

Les salariés du top 1 % sont surreprésentés dans les secteurs d'activité des sièges sociaux et de conseil de gestion et dans les services financiers, comprenant notamment les activités des *holdings* et de l'intermédiation financière. Ces secteurs réunissent 26 % des salariés du top 1 % et 51 % du top 1 000, alors qu'ils ne représentent que 5 % de l'ensemble du secteur privé. Le commerce de gros et les activités informatiques (incluant la programmation ou le conseil en informatique) se distinguent également : le premier rassemble 10 % des salariés du top 1 % (contre 6 % dans l'ensemble du privé) et le second 4 % (contre 2 %).

2 Répartition des hauts salaires en EQTP* par secteur d'activité, profession et âge en 2017

	en %			
	Top 1 %	Top 0,1 %	Top 1 000	Ensemble du privé
Dirigeants salariés	17	24	29	2
Cadres d'état-major (entreprises de plus de 500 salariés)	9	15	16	0
Cadres administratifs et commerciaux	23	18	13	6
Cadres financiers, économiques et comptables	12	12	10	2
Ingénieurs et cadres techniques	23	13	6	8
Cadres des marchés financiers et des banques	7	10	11	1
Sportifs professionnels	1	4	11	0
Avocats, professions médicales, artistiques et divers cadres	4	2	2	2
Autres	4	2	1	79
Tertiaire, dont :	79	86	92	75
<i>activités des sièges sociaux, conseil de gestion</i>	13	21	29	2
<i>services financiers (hors assurance et retraite)</i>	13	19	22	3
<i>commerce de gros (hors automobiles)</i>	10	9	6	6
<i>activités informatiques</i>	4	3	2	2
<i>activités auxiliaires des services financiers et d'assurances</i>	4	6	8	1
<i>architecture et ingénierie, contrôle et analyse technique</i>	3	2	1	2
<i>transports aériens</i>	2	0	0	0
<i>activités sportives, récréatives et de loisirs</i>	1	4	11	1
Industrie	18	12	7	18
Construction	3	2	1	8
30 ans ou moins	1	3	7	23
31 à 40 ans	11	8	6	26
41 à 50 ans	35	31	26	26
51 à 60 ans	40	42	41	22
Plus de 60 ans	13	16	19	3

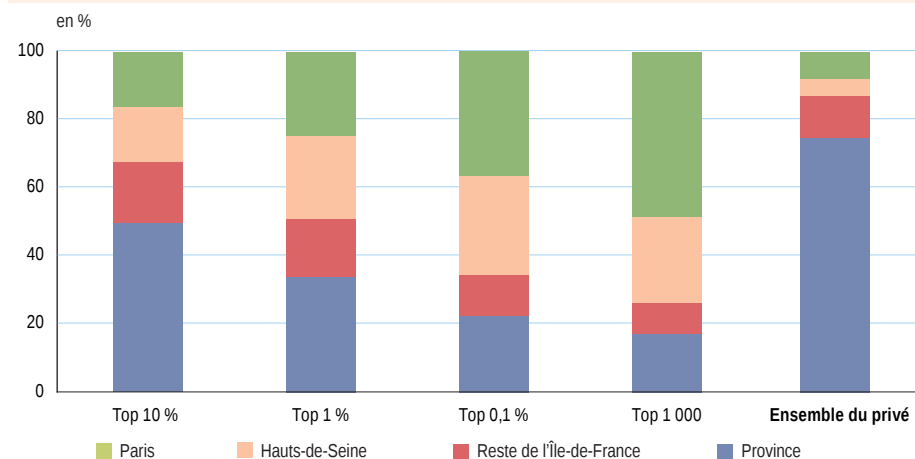
* Équivalent temps plein.

Lecture : en 2017, les sportifs professionnels représentent 11 % des 1 000 salariés du privé les mieux rémunérés, alors que leur part dans l'ensemble des salariés du privé est négligeable.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

3 Répartition en EQTP* des hauts salaires du privé selon leur lieu de travail en 2017



* Équivalent temps plein.

Lecture : en 2017, 48 % des salariés du top 1 000 travaillent à Paris.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

Les salariés aux plus hautes rémunérations travaillent dans les plus grandes métropoles, et notamment en Île-de-France (*figure 3*), où se concentrent sièges sociaux, services financiers et banques. Ainsi, un quart du top 1 % travaille à Paris et un autre quart dans les Hauts-de-Seine, où se situe le quartier d'affaires de la Défense. Plus le salaire s'élève, plus cette surreprésentation géographique s'accroît : dans le top 1 000, la moitié

travaille à Paris et un quart dans les Hauts-de-Seine. Hors région parisienne, les salariés aux plus hautes rémunérations exercent en très grande majorité dans les départements contenant les principales métropoles, notamment le Rhône (Lyon), avec 4 % du top 1 % et du top 1 000, les Bouches-du-Rhône (Marseille) et le Nord (Lille). Les salariés du top 1 000 exerçant en province sont plus souvent des sportifs et des dirigeants d'entreprise.

Les hauts salaires : peu de femmes de moins de 40 ans, beaucoup d'hommes de plus de 50 ans

Les femmes représentent 42 % des salariés du secteur privé, mais leur part diminue quand les revenus s'élèvent : 18 % du top 1 % et seulement 9 % du top 1 000 (figure 4). Cette faible présence des femmes parmi les salariés les mieux rémunérés contribue nettement à augmenter l'écart salarial moyen entre femmes et hommes : en moyenne, en 2017, dans le privé, les femmes gagnent 16,8 % de moins que les hommes, mais hors top 1 %, l'écart tombe à 12,4 %. Parmi les hauts salaires, les femmes ont des métiers différents de ceux des hommes et sont notamment moins souvent dirigeantes salariées ou cadres d'état-major.

Les postes de direction étant généralement atteints en fin de carrière, les salariés de plus de 50 ans représentent plus de la moitié du top 1 % et 60 % du top 1 000, contre un quart de l'ensemble des salariés du privé. 19 % des salariés du top 1 000 ont même plus de 60 ans, contre 3 % dans l'ensemble du privé. À l'inverse, un peu plus d'un salarié sur dix du top 1 000 a moins de 40 ans. Il s'agit presque exclusivement d'hommes, parmi lesquels figurent très majoritairement des sportifs (pour huit sur dix d'entre eux) et, dans une moindre mesure, des cadres des organismes bancaires et des marchés financiers (un sur dix).

Le top 1 % et le top 1 000 : des salaires plus volatils

Le groupe des salariés aux plus hautes rémunérations se renouvelle au fil des départs à la retraite, des démissions ou des licenciements, des promotions ou encore des changements de statut (passage au non-salariat par exemple). Ainsi, un tiers des salariés du top 1 % en 2016 ne font plus partie du top 1 % en 2017 ou n'exercent plus dans le même établissement. Dans le top 1 000, le renouvellement est plus fort encore d'une année sur l'autre puisque 58 % des salariés dans le top 1 000 en 2016 n'en font plus partie en 2017 ou n'exercent plus dans le même établissement.

En outre, parmi les salariés occupant le même poste en 2016 et 2017 (les personnes en place), les fluctuations de salaires d'une année sur l'autre sont d'autant plus importantes que les niveaux de rémunérations sont élevés. Par exemple, parmi les salariés en place appartenant au top 1 000 en 2016, les salaires d'un tiers d'entre eux ont baissé d'au moins 25 % en 2017, alors que ce n'est le cas que de 13 % des salariés en place du top 1 % et de 3 % des salariés en place dans l'ensemble du privé.

La part de la masse salariale perçue par le top 1 % en hausse depuis vingt ans

En 2017, le top 1 % détient 8,0 % de la masse salariale du secteur privé, un niveau proche de celui du début des années 1970

(figure 5). Depuis la fin des années 1990, la part de la masse salariale perçue par le top 1 % a augmenté de plus d'un point dans le secteur privé. Cette part était quasiment stable dans les années 1980 et 1990, après avoir fortement baissé dans les années 1970.

Les plus hauts revenus d'activité : moitié de salariés du privé, moitié de non-salariés

En 2017, le top 1 % de l'ensemble des personnes en emploi (salariés du privé et du public, ainsi que non-salariés) aux revenus d'activité les plus élevés perçoivent un **revenu d'activité** mensuel moyen supérieur à 9 490 euros et le top 0,1 % un revenu supérieur à 25 170 euros. Le revenu d'activité, à la différence du salaire en EQTP, ne tient pas compte du temps de travail effectué ; il permet la comparaison entre rémunérations des salariés et des non-salariés.

Dans le top 1 %, 53 % des travailleurs sont salariés dans le privé et 42 % sont non salariés (figure). Les 5 % restants sont des salariés travaillant principalement dans le public, dont plus de la moitié dans la fonction publique hospitalière. Plus haut dans l'échelle des revenus, dans le top 0,1 %, la fonction publique est absente et les effectifs du privé se répartissent à parts égales entre salariés et non-salariés.

Les non-salariés les mieux rémunérés exercent majoritairement des professions libérales. À eux seuls, les médecins et les dentistes non salariés représentent ainsi 19 % du top 1 % des personnes en emploi les mieux rémunérées et 20 % du top 0,1 %. Puis, les non-salariés exerçant dans des secteurs juridiques et comptables, incluant notamment les avocats, les notaires et les experts-comptables, représentent 7 % du top 1 % et 16 % du top 0,1 %.

Le profil des personnes en emploi aux plus hauts revenus d'activité est relativement similaire à celui de leurs homologues du seul secteur privé : il s'agit majoritairement d'hommes de plus de 50 ans habitant en Île-de-France. Les femmes ne constituent que 19 % du top 1 % et 14 % du top 0,1 %.

Répartition des hauts revenus d'activité selon le statut et le sexe en 2017

	Top 1 %	Top 0,1 %	Ensemble des personnes en emploi
Salariés du privé	53	52	74
Salariés du public	5	0	18
Non-salariés	42	48	7
Secteur médical et dentaire	19	20	0
Activités juridiques et comptables	7	16	0
Autres	16	12	7
Femmes	19	14	47
Hommes	81	86	53

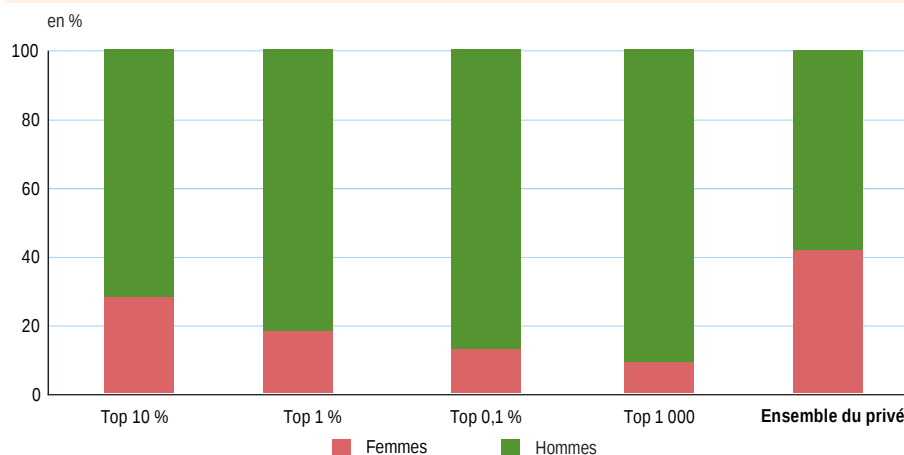
Note : en cas de multiactivité, c'est l'activité principale qui est prise en compte.

Lecture : en 2017, les non-salariés représentent 42 % du top 1 % des revenus d'activité.

Champ : France, salariés du privé, du public et non-salariés (hors secteurs agricoles).

Source : Insee, panel tous actifs.

4 Part des femmes et des hommes parmi les hauts salaires en EQTP* en 2017



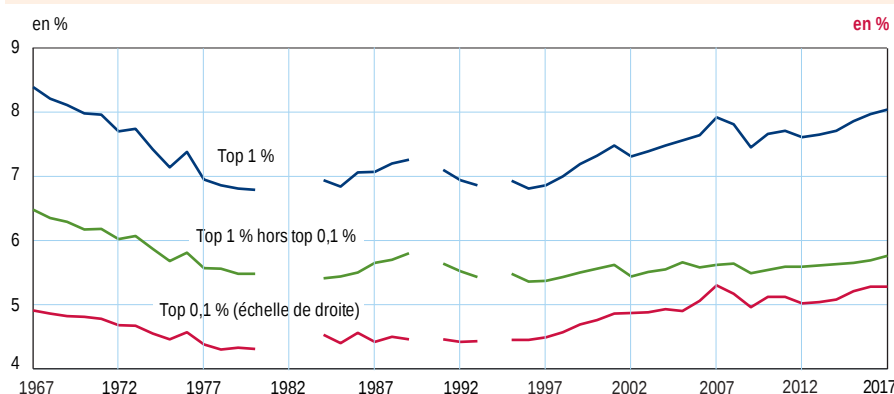
* Équivalent temps plein.

Lecture : en 2017, 18 % des salariés en équivalent temps plein du top 1 % sont des femmes.

Champ : France, salariés en EQTP du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS) et déclarations sociales nominatives (DSN).

5 Part de la masse salariale perçue par le top 1 % et le top 0,1 %



Lecture : en 2017, le top 1 % des salariés perçoit 8,0 % de l'ensemble de la masse salariale du secteur privé.
 Champ : France, salariés du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs. Données non disponibles pour les années 1981 à 1983, 1990 et 1994
 Source : Insee, panel tous salariés.

La hausse est tirée par les plus hautes rémunérations : la part de la masse salariale perçue dans le privé par le top 0,1 % a crû de plus de moitié en vingt ans et dépasse le seuil des 2 % depuis le milieu des années 2000 (2,3 % en 2017). Lors de la crise économique de 2008, la hausse a été momentanément interrompue, les hautes rémunérations ayant été plus fortement affectées que les autres. ■

Sources

Les salaires annuels et les effectifs du privé sont issus des **déclarations sociales nominatives (DSN)** et des **déclarations annuelles de données sociales (DADS)** que les entreprises adressent à l'administration, et que l'Insee retraite ensuite. Une observation de salaire correspond à un poste salarié, soit un individu dans un établissement une année donnée (un individu présent dans deux établissements est donc comptabilisé dans deux postes distincts). Les salaires ne correspondent donc pas à l'ensemble de la rémunération du travail d'un individu lorsqu'il cumule plusieurs activités.

Afin d'étudier les évolutions sur longue période, le **panel tous salariés**, issu des DSN et DADS, des fichiers de paie des agents de l'État et du système d'information sur les agents des services publics (Siasp), est également mobilisé. Ce panel suit les périodes d'emploi, les caractéristiques des employeurs et les salaires d'un échantillon au 1/12^e de la

population salariée des secteurs privé et public.

Enfin, pour suivre les revenus d'activité des non-salariés et couvrir ainsi l'ensemble des personnes en emploi dans l'encadré, ces différentes sources sont complétées par la **base non-salariés**, issue de deux sources administratives, gérées par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), constituant ainsi le panel tous actifs.

Définitions

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes, y compris ceux à temps partiel, sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent). Le **salaire net** (de cotisations salariales, de CSG et de CRDS) est le salaire perçu effectivement par le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Calculé à partir du salaire net fiscal, il ne comprend pas la participation et l'intéressement placés sur un plan d'épargne entreprise, car ceux-ci ne sont principalement pas imposables, mais il inclut les cotisations

patronales pour complémentaires santé obligatoires. Il intègre les primes et les bonus imposables, mais pas les rémunérations en actions, qui peuvent être importantes pour les plus hauts salaires. De même, concernant les sportifs professionnels, les rémunérations en droits à l'image ne sont pas intégrées.

Le **revenu d'activité** correspond à la moyenne mensuelle des rémunérations que retire un individu de l'ensemble de ses activités (salariées dans le secteur privé – hors secteur agricole – et dans le public, ainsi que non salariées), quel que soit le temps de travail effectué (celui-ci n'étant pas mesurable pour les activités non salariées). Il permet ainsi de tenir compte de la multiactivité. Il est net des cotisations sociales, mais intègre ici la CSG et la CRDS. Le revenu d'activité des non-salariés est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunérations des gérants majoritaires incluant une partie des dividendes perçus, chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels. Le revenu d'activité des non-salariés n'est toutefois pas directement comparable à celui des salariés du privé et de la fonction publique, puisqu'il couvre une part des investissements que les non-salariés doivent entreprendre pour l'exercice de leur activité, avec la part de risque que cela comporte.

La **part de la masse salariale perçue par le top 1 %** des salariés du privé correspond à la somme des salaires nets perçus par ces derniers, rapportée à la somme des salaires nets perçus dans l'ensemble du secteur privé, sans considération des volumes de travail correspondants. Pour cet indicateur, à la différence des analyses de salaires en EQTP, l'ensemble des salaires d'un individu est sommé quelque soit le nombre d'établissements dans lesquels il exerce.

Pour en savoir plus

- Bonnet O., Vuillemin T., « Salaires dans le secteur privé », *Insee Première* n° 1798, avril 2020.
- Godet F., Goussen J., « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.

Direction Générale :
 88 avenue Verdier
 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
 Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
 A. Goin
Rédacteurs :
 P. Glénat, C. Lesdos-Cauhapé,
 V. Quénechdu,
Maquette : B. Rols et RPV
Code Sage : IP201800
 ISSN 0997 – 3192 (papier)
 ISSN 0997 – 6252 (web)
 © Insee 2020

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

